

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2823**

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement Alpha-VAC - Avenant à la convention d'application financière avec la société Flamel Technologies

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 5 décembre 2011

Décision n° B-2011-2823

objet : **Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement Alpha-VAC - Avenant à la convention d'application financière avec la société Flamel Technologies**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Par délibération n° 2007-4259 du 9 juillet 2007 a été approuvé par le Conseil de communauté la convention-cadre portant sur le projet de recherche et développement (R&D) Alpha-VAC.

Par délibération n° 2007-4258 du 9 juillet 2007, la Communauté urbaine de Lyon a décidé de soutenir le projet Alpha-VAC pour un montant de 880 000 € attribués à la société Flamel Technologies dans le cadre des projets de recherche et de développement de Lyonbiopôle retenus par l'État. Une convention-cadre et une convention d'application financière ont ainsi été signées pour la période 2007-2011 pour la mise en œuvre du programme.

Pour mémoire, le projet Alpha-VAC vise à développer une nouvelle approche thérapeutique pour le traitement des infections dues au virus de l'hépatite C. Face aux 170 millions d'individus infectés par le virus de l'hépatite C dont 50 % ne guérissent pas, l'enjeu du projet est de guérir tous les patients chroniques atteints par ce virus.

Le projet Alpha-VAC lancé en 2007 n'a finalement réellement démarré que fin 2008, une fois obtenu un financement complémentaire de la part de l'Agence nationale de la recherche sur le sida et les hépatites (ANRS). Le recrutement des patients pour l'étude clinique a également été plus long qu'initialement prévu. Compte tenu de ces éléments, les partenaires du projet ont présenté en juin 2011, auprès de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS), une demande de prolongation de la période de réalisation du programme d'un an. La DGCIS a rendu un avis favorable à cette demande pour permettre la poursuite des travaux en cours et confirme ainsi le report de la fin du projet au 30 juin 2012.

Un avenant à la convention d'application financière entre Flamel Technologies et la Communauté urbaine est ainsi proposé de façon à prolonger la durée de réalisation du projet jusqu'au 30 juin 2012 et à permettre le versement du solde du projet Alpha-VAC sur l'exercice 2012.

L'article 2 (délais) de la convention prendra en compte cette modification : la réalisation du projet s'achèvera le 30 juin 2012.

L'article 7 (modalités de versements) de la convention prendra en compte cette modification et autorisera notamment le versement du solde, soit 176 000 €, en 2012.

Aussi, il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant à la convention d'application financière initiale, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 à la convention d'application financière 2007-2011 à intervenir entre la Communauté urbaine de Lyon et la société Flamel Technologies, prolongeant la durée de réalisation du projet Alpha-VAC jusqu'au 30 juin 2012.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3 - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine de Lyon, individualisée sur l'opération n° 1294 le 11 septembre 2006 pour la somme de 6 000 000 € en dépenses.

4° - Le versement du solde initialement prévu en 2010, soit 176 000 €, sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2012 - compte 204 200 - fonction 90 - opération n° 1294.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.